AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-11-74007406

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS 50 F

BULLETIN N° 24 - NOVEMBRE 1974

DESHERBAGE DES CEREALES EN AUTOMNE

Après des années de fièvre dans la découverte et la commercialisation des herbicides destinés au desherbage des céréales, on en est actuellement à une période plus calme. Certes, quelques matières actives nouvelles sont encore à l'étude, mais la tendance est plutôt à l'affinement des techniques et aux associations de divers herbicides afin que l'utilisateur puisse, à l'aide d'un seul produit, espérer le résultat qu'il demandait auparavant à plusieurs.

Les spécialités mixtes visent à la destruction des graminées et des dicotylédones, particulièrement du gaillet qui tend à se multiplier partout où on l'a négligé quelques temps. La plupart des grands produits antigraminées connus se sont ainsi vu adjoindre un ou des antidicotylédones, le tout assurant un desherbage intéressant.

Concurremment, l'industrie fait porter son effort sur les formulations et l'on assiste à la mise sur le marché de spécialité commerciales nouvelles : granulés et liquides.

Les granulés semblent être une formule élégante puisque ne nécessitant pas d'eau et qu'avec une trémie adéquate, l'agriculteur pourrait traiter 20 à 50 ha avec un seul chargement. Les appareils microgranulateurs pour la pleine surface existent. IL ne s'agit que de s'en équiper. Les granulés ont toutefois le défaut d'être solides et, autant que faire se peut, solidement constitués. Il faut donc du temps, et de l'humidité, pour que la matière active puisse jouer son rôle sur les adventices. En situation superficielle sèche, et en cas de levées rapides, on assiste à des échecs. C'est souvent le cas, par exemple, du triallate en formulation granulée utilisé au printemps. Il convient, dans ce cas, de préférer les formulations liquides. De toute façon, les formulations granulées sont encore très rares, mais plusieurs sont à l'étude.

Les liquidesou suspensions sont d'un emploi pratique et sont maintenant bien connus.

Effectuer le desherbage en prélevée est avant tout une pratique d'assurance qui nécessite une parfaite connaissance de sa terre et des adventices qui doivent lever car si l'on a le souci de l'économie, il est inutile de traiter une parcelle qui ne se salirait pas. Il serait encore mieux de bien connaître la biologie de ces adventices et les facteurs qui influent sur leur levée. Nous n'en sommes malheureusement pas là.

Dans notre région, le désherbage de prélevée se pratique avec des herbicides qui visent surtout les graminées (vulpin, folle avoine, jouet du vent, paturin, ray-grass) mais également bon nombre de dicotylédones, avec des produits simples, plus ou moins actifs, ou des produits mixtes à action plus complète.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P.1168

*Tous ces herbicides sont actifs sur vulpin, de façon pas toujours parfaite mais la plupart du temps satisfaisante. Ils détruisent également bien les graminées secondaires, mais le ray-grass peut être résistant à certains produits (méthabenzthiazuron, néburon).

Il est évident qu'avec le traitement éxécuté à l'automne, des levées tardives (printanières), peuvent se produire. Elles sont de toute façon moins nuisibles à la céréale que les levées d'automne.

Pour l'emploi des produits antigraminées, nous invitons l'utilisateur à lire soigneusement les notices et plus particulièrement les contre-indications (variétés sensibles) notamment pour les produits suivants :

- néburon (Kloben C, Granurex), nitrofène (Tok E 25), nitrofène +néburon (Herbalt), nitrofène + linuron (Tolion), terbutryne (Igrane 50, Terbuphyt), méthabenzthiazuron (Tribunil, Graminil), chlortoluron (Dicuran, Chlortocide), trifluraline + linuron (Chandor), métoxuron + chlortoluron (Savirade), urée substituée (Facten)

* En ce qui concerne la Folle-avoine, la liste est plus restrictive. Elle se limite aux produits à base de : nitrofène (Tok E à 10 - 12 l/ha): chlortoluron dont la dose, de toute façon augmentée, varie également avec la nature du sol. Il convient de mentionner également le triallate (Avadex BW granulé, 20-25 kg/ha). Les associations à base de nitrofène et le "Savirade" ne donnent pas satisfaction. Il est de pratique courante, dans notre région où les levées d'automne sont majoritaires (Avena ludoviciana), d'appliquer ces produits au stade 1 à 2 feuilles. On gagne ainsi un certain temps sur la rémanence du produit qui contrôlera mieux des levées échelonnées.

D'après les essais effectués, nitrofène et triallate conviennent pour les terrains peu infestés par la folle-avoine, le chlortoluron dans les autres cas. Par ailleurs, en cas d'application en postlevée au stades 1-2 feuilles, il convient de n'appliquer ce dernier produit que sur des blés sains et vigoureux, ne souffrant pas, par exemple d'action à long terme d'herbicides des cultures précédentes ou du froid ou d'une trop grande humidité etc......

DESHERBAGE DU COLZA EN POSTLEVEE

Le desherbage du colza en postlevée peut se pratiquer à l'aide de quelques herbicides. Le stade de la culture doit toutefois être considéré avec attention.

- dalapon à 2,5 kg/ha de M.A. (Dowpon, Alatex) et TCA à 8 kg/ha de M.A. (Basobox, Graminex, Tecea) sont seulement antigraminées. Le colza doit avoir au moins 3 feuilles. En cas de fortes gelées par la suite, ces produits sensibilisent la culture au froid.

- propyzamide à 0,75 kg/ha de M.A. (Kerb) antigraminées et quelque peu antidicotylédones. Le colza doit avoir au moins 3 feuilles bien développées

- propyzamide + diuron (Kerb ultra à 1,2 kg/ha de P.C.) antigraminées et antidicotylédones, y compris certaines crucifères adventices. Le colza doit avoir au moins 4 feuilles bien développées. Il est même sage d'attendre la cinquième.

- carbétamide à 2,1 kg/ha de M.A. (Légurame P.M.) antigraminées Le colza doit, autant que le climat le permet, être en repos de végétation (stade rosette).

R. GUILLEMENET

Protection des Végétaux

.../...

LIMACES

Voir notre précédent bulletin

Depuis, les conditions sont demeurées favorables à ce ravageur et nous conseillons de surveiller les semis et les jeunes cultures.

/ COLZA /

GROSSES ALTISES

La présence d'adultes dans les cultures est très faible, il n'y a pas lieu d'intervenir.

Dans certains cas exceptionnels, où on observerait une forte population d'adultes, nous rappelons que le seuil d'intervention est : plus de 3 à 4 larves agées à la base des pétioles en moyenne par pied (le prélèvement doit être fait sur une vingtaine de pied au moins)

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "POITOU-CHARENTES"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. GRAVAUD   G. LECHAPT

R. HUDE   B. MORIN

Imprimé à la Station le 25 Novembre 1974 - Préc. Note : Bulletin n° 23 OCTOBRE 1974

IMPORTANT

Voir au dos les conditions de réabonnements

P 169

Ministère de l'Agriculture

Service de la Protection
des Végétaux

STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
"La Fenêtre Nord" - Rte de Vasles
Biard - POITIERS 86000
tél. (49) 88.35.55

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Il est rappelé que le montant des abonnements n'est pas traité comme les taxes et impôts qui reviennent au Trésor mais est reversé aux Avertissements Agricoles à titre de fonds de concours. Les crédits ainsi récupérés sont utilisés en plus grande partie pour le fonctionnement et l'amélioration du service des Avertissements, et pour le reste au paiement de l'abonnement collectif des abonnés à PHYTOMA.

Pour éviter toute interruption dans l'envoi des avis et bulletins, ainsi que dans l'acheminement de la revue PHYTOMA, il est recommandé aux abonnés de renouveler leur abonnement le plus rapidement possible, avant le 31 décembre de chaque année.

L'abonnement au Service du BULLETIN de la STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "Poitou-Charentes" doit être réglé par virement ou versement au compte de chèques postaux désigné ci-après. En cas de versement par chèque bancaire, veuillez joindre la partie de l'envoloppe comportant l'adresse de l'abonné, en la complétant si nécessaire.

SOUS REGISSEUR DE RECETTES ET D'AVANCES
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
(l'adresse de l'en-tête)
C.C.P. LIMOGES n° 4.752.22.W

Il est instamment recommandé de bien mentionner :

- le nom et le prénom de l'abonné,
- l'adresse la plus complète possible.

(Faute de l'un de ces renseignements, nos bulletins risquent de ne pas parvenir régulièrement à leur destinaire).

- abonnement ordinaire (bulletin technique et PHYTOMA)... 50,00 F
- abonnement collectif
  1) à une même adresse (abonnement ordinaire)........ 50,00 F
     par série supplémentaire de bulletins............+30,00 F
  2) à plusieurs adresses (abonnement ordinaire)...... 50,00 F
     1 série de bulletin par adresse supplémentaire...+40,00 F
  3) à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles :
     abonnement ordinaire.............................. 50,00 F
     1 série de bulletins par Station supplémentaire..+40,00 F

--ooOoo--